

# SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 24 juin 2008, Grande salle, 20 heures.

L'Assemblée est dirigée par M. Yves Pommaz, Président.

3 assermentations sont demandées :

- Mme Decker Fabienne
- Mme Debétaz Laurence
- M. Martin Christian

L'appel nominal révèle la présence de 30 membres sur 47 ; le Conseil peut donc délibérer.

## 1. Ordre du jour

- Appel, assermentations
- Lecture du procès-verbal de la dernière séance
- Comptes 2007 de la Bourse communale
- Modification du règlement communal sur la gestion des déchets
- Modification des statuts de l'Association intercommunale à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG)
- Règlement communal sur la taxe de séjour
- Adhésion à l'Association des Terroirs de la Région de Grandson
- Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion
- Réponses et communications de la Municipalité
- Divers et propositions individuelles

## 2. Lecture du procès verbal de la dernière séance

Suite à sa lecture, le PV du 18 décembre 2008 est accepté à l'unanimité.

## 3. Comptes 2007 de la Bourse communale

M. Jean-Daniel Cruchet, donne lecture du rapport municipal sur les comptes 2007 de la Bourse communale.

Mme Chantal Bovay, rapporteur de la Commission de gestion donne lecture du rapport de la commission.

La commission suggère une nouvelle répartition en ce qui concerne la ventilation des charges du personnel et estime que la création d'un fonds « équipement Clos Damon » paraît peu appropriée. Elle aurait préféré que le montant soit affecté directement au fonds « épuration des eaux », car pour en bénéficier, il faudra réaffecter le montant à ce fonds ultérieurement, avec toutes les démarches que cela implique.

La commission remercie la Municipalité et Mme Maradan pour la réalisation d'une analyse financière sur les 5 dernières années telle que demandé l'an dernier par la Commission de gestion. Cette analyse montre que les charges nettes imposées augmentent plus que les charges courantes que l'on maîtrise et que le total des revenus courants et extraordinaires est variable. Le résultat de l'augmentation de 5 points d'impôts est encore inconnu et la situation sera réévaluée chaque année. Dans ces conditions, il n'est pas aisé de réaliser un budget.

La Commission propose au Conseil d'approuver le rapport 2007 de la Bourse communale.

M. Cruchet a pris note de la requête concernant la ventilation du salaire de l'employé communal également sur la conciergerie (grande salle) et la déchetterie.

Pour ce qui concerne l'affectation au fonds « équipement Clos Damon », l'opération ne peut pas être modifiée vu que les comptes ont été révisés par la fiduciaire. Le fonds devrait être utilisé dans le cadre des raccordements liés aux projets de construction au Clos Damon. Le solde non utilisé pourrait être réaffecté au fonds d'épuration. Aux yeux de la Municipalité, les démarches pour réaffecter des fonds ne constituent pas un problème, le cas échéant.

Suite à cela le Président invite le Conseil à prendre la parole et à passer au vote.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

#### **4. Modification du règlement communal sur la gestion des déchets**

M. Armando Cantaffa, Municipal, donne lecture du préavis municipal sur la gestion des déchets. Il indique que l'annexe 1 contient une erreur ; le ramassage des sacs restera fixé au vendredi avant 9h00 et ne sera pas déplacé au mardi.

M. Jacques Miéville, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La commission note que les recettes supplémentaires de CHF 50'000 sont les bienvenues au vu de la situation financière de la Commune et propose au Conseil général d'accepter ce nouveau règlement concernant la gestion des déchets.

M. Nicolas Rouge, rapporteur de la Commission ad-hoc donne lecture du rapport de la commission.

La Commission recommande d'accepter le nouveau règlement mais en limitant la taxe forfaitaire à CHF 150 tel que mentionné dans le préavis et non à CHF 200, tel qu'indiqué dans l'annexe 1. En ce qui concerne les sacs taxés, la commission propose une modification pour les sacs de 35 litres, soit CHF 1.50 au lieu de CHF 1.95. Sur la base d'une estimation, les coûts engendrés par les ordures ménagères de la commune de Giez seraient couverts à 77 % avec ces modifications. La commission demande encore de revoir l'annexe 1, car l'horaire d'ouverture de la déchetterie, le samedi de 10h00 à 12h00, semble trop court.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Cantaffa précise qu'il s'agit d'un projet régional, géré administrativement par STRID avec une vente prévue des sacs taxés dans les commerces locaux. Si une taxe différente est fixée pour les sacs poubelles, la commune devra administrer

elle-même l'encaissement des taxes en vendant des autocollants au bureau communal.

M. Cruchet précise que les taxes indiquées sont un maximum. La taxe au sac pourrait donc être réduite au niveau régional, le cas échéant. Par contre, pour la fixation d'un montant forfaitaire maximum à CHF 200, la Municipalité a souhaité disposer d'une marge de manœuvre pour le cas où le taux de couverture des frais s'avèrerait trop faible. Néanmoins la limitation à CHF 150 ne constituerait pas un problème.

M. Christian Duvoisin indique que la commune n'aura plus que les frais de transports à payer vu que la taxe au sac couvre les frais d'incinération.

M. Jean-Marc Buchiller indique que la comparaison réalisée par la Commission ad hoc avec Valbroye laisse songeur. En effet, ces communes ont probablement le même incinérateur final, Tridel, et il est difficile d'expliquer une telle différence entre les prix STRID et ceux de CHF 1.— par sac de 35 litres.

A ce sujet, M. Rouge propose que la Municipalité vérifie régulièrement que dans un rayon de 30 km, il n'y ait pas de différence de tarification importante et que, le cas échéant, la Municipalité joue son rôle d'actionnaire de STRID en posant des questions sur les coûts et en faisant pression pour une baisse de prix. Il note finalement que les impôts ne baisseront probablement pas, bien que les recettes supplémentaires correspondent à 3.5 points d'impôts.

M. Pascal Bärtschi indique qu'une liste des prix pratiqués a été obtenue auprès du service vaudois des eaux et de l'assainissement (SESA). La taxe par sac va de CHF 1.50 à 3.— avec une taxe forfaitaire moyenne de CHF 80. Les prix de STRID sont donc dans la norme.

L'horaire d'ouverture de la déchetterie fait également débat. En effet, une ouverture le samedi de 10h00 à 12h00 correspondrait à une réduction du service public alors qu'en même temps le citoyen est amené à payer plus.

La Municipalité précise qu'il est nécessaire de payer un surveillant. Toutefois, elle entre en matière et elle s'engage à fixer des horaires d'ouverture qui s'adaptent au mieux aux besoins des citoyens, notamment par une ouverture le samedi après-midi.

Sur demande du Président, la commission maintient sa requête de limiter la taxe forfaitaire maximum à CHF 150, mais ne requiert plus la réduction de la taxe au sac de CHF 1.95 à 1.50. Un amendement est dès lors proposé.

Le président invite le conseil à se prononcer sur l'amendement suivant de la Commission ad-hoc :

*« La commission propose d'amender l'art.12 Taxes et taxes forfaitaires de la manière suivante : les taxes forfaitaires sont fixées à CHF 150 par an (TVA comprise) par ménage d'une personne et plus. Pour les résidences secondaires, il est perçu du propriétaire une taxe forfaitaire de CHF 150 par an (TVA comprise) au maximum par résidence ; le paragraphe suivant est inchangé »*

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président invite le Conseil à passer au vote sur le préavis amendé :

Le préavis amendé est accepté avec une abstention.

## **5. Modification des statuts de l'Association intercommunale à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG)**

M. Pascal Bärtschi, Municipal, donne lecture du préavis municipal sur la modification des statuts de l'ACRG.

M. Jean-Marc Buchiller, rapporteur de la Commission ad-hoc donne lecture du rapport de la commission. Il note que les modifications des statuts sont formelles mais doivent être acceptées par tous les Conseils communaux et généraux des Communes membres.

La Commission ad-hoc propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole puis à passer au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

## **6. Règlement communal sur la taxe de séjour**

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, donne lecture du préavis municipal sur la taxe de séjour.

M. Jacques Miéville, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission. La commission relève que le règlement établi par la municipalité est cohérent, les barèmes sont corrects et l'affectation de ces montants à des activités liées au tourisme est fixée.

La commission des finances propose d'accepter le préavis tel que proposé.

Mme Sylvie Montandon, rapporteur de la Commission ad-hoc donne lecture du rapport de la commission.

La Commission ad-hoc propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Christian Duvoisin demande combien la taxe de séjour rapporte.

M. Cruchet relit le barème de l'art. 7 et indique que la taxe cantonale rapportait CHF 1'200 dont CHF 300 étaient reversés à la Commune. La taxe de séjour devrait, elle, rapporter entre CHF 500 et 800.

Le Président invite le Conseil à passer au vote.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

## **7. Adhésion à l'Association des Terroirs de la Région de Grandson**

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, donne lecture du préavis municipal sur l'adhésion à l'Association des Terroirs de la Région de Grandson.

M. Jacques Mieville, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission. La commission relève que le paiement de CHF 8 à 13 par habitant n'augmentera que légèrement la somme versée annuellement de CHF 2'800 jusqu'à présent. La commission précise que le montant de CHF 13 par habitant mentionné dans le préavis ne devra en aucun cas être dépassé.

La commission des finances propose d'accepter le préavis tel que proposé.

Mme Sylvie Montandon, rapporteur de la Commission ad-hoc donne lecture du rapport de la commission. Elle demande que la Municipalité garde un œil sur l'évolution financière future de l'Association des Terroirs de Grandson et que l'adhésion de notre Commune puisse être revue en tout temps, en cas de dépassement de la variante maximale.

La Commission ad-hoc propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole puis à passer au vote.

Le préavis est accepté avec deux abstentions.

## **8. Renouvellement du Bureau et de la Commission de gestion**

Les scrutateurs sont élus à l'unanimité

- Mme Sonia Cruchet
- Mme Christiane Jaccard
- M. Raymond Guignet (sous scrutateur)
- M. Jean Crausaz (sous-scrutateur)

Les membres de la Commission de gestion sont élus à l'unanimité

- M. André Amiet (rapporteur)
- M. Eric Kemmeling
- Mme Mary-Line Duvoisin
- Mme Chantal Herren (suppléante)
- M. Nicolas Rouge (suppléant)

M. Jean-François Jeannin est la seule personne à manifester son intérêt pour le poste de Vice-président. L'assemblée l'élit à l'unanimité à ce poste.

M. Jean-François Jeannin, Vice-président prend la présidence pour l'élection du Président.

M. Yves Pommaz est la seule personne à manifester son intérêt pour le poste de Président. L'assemblée l'élit à l'unanimité à ce poste.

## **9. Réponses et communications de la Municipalité**

### **Armando Cantaffa (Voirie, déchetterie, Strid, PC et service du feu)**

- Il a été demandé que la priorité de droite soit signalisée au croisement de la Croix. Le voyer est venu et, compte tenu que le carrefour se trouve à l'intérieur de la localité, il recommande de ne pas créer de cédez le passage. M. André Amiet, indique qu'il n'avait pas à l'idée d'avoir des écriteaux supplémentaires mais proposait un marquage sur la route, comme au centre du village. M. Christian Duvoisin indique qu'il a vu plusieurs communes qui ont une indication « en général, priorité de droite », sous le panneau d'entrée de localité.

### **Sandra Aubert (Bâtiments communaux, action sociale)**

- Une soirée d'information sera tenue au refuge lundi prochain, 30 juin 2008 à 20h00 en ce qui concerne la loi sur l'accueil de jour des enfants de zéro à douze ans. Il s'agit de déterminer si la commune souhaite adhérer à un réseau et, si oui, lequel ?

### **Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, finances, police, aménagement du territoire)**

- Beaucoup de permis de construire ont été octroyés en 2007. M. Buchiller demande que la Municipalité réalise une présentation à l'occasion d'un

prochain Conseil pour visualiser les parties du village où des projets pourraient se concrétiser prochainement.

- La Municipalité travaille toujours sur les « ralentisseurs » au niveau de la rue du Collège.
- Pour ce qui concerne la refonte du règlement du Conseil général, ce point est reporté à la séance du mois de décembre.
- Le Conseil général sera convoqué au mois de septembre pour se prononcer sur l'arrêté d'imposition 2009. De plus, le projet de Grange communale et de refonte du quartier sera présenté à cette occasion.

## **10. Divers et propositions individuelles**

- M. André Amiet indique que seule une partie des préavis pouvait être téléchargée sur le site internet de la Commune.

M. Trolliet, Municipal, répond que ces documents ont été mis à disposition et qu'il doit s'agir d'un problème technique. Ce point sera vérifié.

- Mme Fabienne Decker et M. Christian Martin font état de leur préoccupation au sujet de l'axe Grandson – Orges qui traverse le village. En effet, des véhicules circulent trop rapidement. Ils demandent que la Municipalité travaille rapidement sur un projet afin de modérer le trafic, p. ex. par l'installation de ralentisseurs.

M. Bärtschi indique que la priorité a été donnée à la rue du Collège. En ce qui concerne l'axe Grandson-Orges, ce point n'est pas oublié et sera traité dans le cadre de l'approche globale de quartier. Toutefois, il faut tenir compte du fait que des trottoirs sont difficilement envisageables et que la Commune est restreinte légalement pour certaines mesures telle la mise en place d'une zone 30 km/h sur cet axe. Toutefois, la Municipalité va analyser d'autres alternatives, tout en tenant compte des autres contraintes (bus postal ; largeur de route suffisante pour les machines agricoles).

M. Cruchet indique qu'il va se renseigner pour la mise en place d'éléments provisoires. Toutefois, même des solutions provisoires doivent être mises à l'enquête. Finalement, un bureau a été approché en matière de gestion du trafic.

M. Marcel Montandon demande ce qu'il en est en ce qui concerne la route « Amélioration Foncière » Giez-Grandson.

M. Cruchet va approcher à nouveau la Municipalité de Grandson à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, le président met un terme au Conseil à 22h20.

Un apéritif est servi.

Ainsi fait à Giez, le 24 juin 2008

Le Président

Le Secrétaire

Yves Pommaz

Bernard Milliet